



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 7 décembre

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Lovagny, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 1 décembre 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 25 - votants 32.

Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Séverine MUGNIER, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Elisabeth BOIVIN à Elodie DONDIN
Rocco COLELLA à Séverine MUGNIER
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Virginie FRANCOIS à Thomas BIELOKOPYTOFF
Michel PASSETEMPS à Henri CARELLI
Christiane MICHEL à Yves GUILLOTTE
Roland NEYROUD à Sylvie LE ROUX

Secrétaire de séance : Jean-Pierre CHAMBARD

N° 2023-101 : Approbation du Plan de Mobilité Simplifié

Monsieur Pierre AGERON, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, rapporteur

La loi LOM, par laquelle la CCFU a pris la compétence mobilité et est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), offre la possibilité aux territoires de réaliser un Plan de Mobilité Simplifié (PDMs) pour se doter d'une stratégie adaptée aux enjeux du territoire et aux besoins de la population.

Aussi, afin de définir, organiser et prioriser les actions à déployer sur son territoire, la CCFU a travaillé à l'élaboration de son Plan de Mobilité Simplifié avec l'appui de l'Agence Ecomobilité. L'objectif a été de définir la feuille de route de la CCFU pour sa politique de mobilité.

Un travail partenarial a été mis en place avec les acteurs locaux : les communes de la CCFU, les territoires voisins (Grand Annecy, CC Pays de Cruseilles, CC Usses et Rhône, CC Rumilly Terre de Savoie), le conseil départemental, le conseil régional, les services de l'Etat, ainsi que les acteurs économiques du territoire.

Ils ont été associés et consultés tout au long de la procédure durant les trois phases de diagnostic, orientations et programme d'actions. Un comité de pilotage a également été mis en place avec les partenaires institutionnels.

Le travail de diagnostic s'est appuyé sur les outils existants que sont les PLU, PLH, projet de territoire, etc., mais également sur des enquêtes de terrain comme une enquête origine destination sur la route entre Nonglard et Lovagny ou sur les données de fréquentation de la ligne Y22 de la Région.

Quatre scénarii de développement ont été élaborés, représentant des étapes progressives dans l'évolution de solutions de mobilité sur le territoire, combinant des actions de covoiturage, de transport en commun, de transport à la demande et de mobilité douce.

Un programme d'actions a ensuite été défini, composé de 28 actions et structure en 4 axes d'intervention :

- **Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire**
 - o Action 1 - Créer un site propre bus entre Epagny et le collège de Sillingy
 - o Action 2 - Etendre l'offre de TC du Grand Annecy entre Epagny et le lac de La Balme de Sillingy
 - o Action 3 - Poursuivre le partenariat pour la desserte du territoire par les lignes Jybus
 - o Action 4 - Faire évoluer le fonctionnement de la ligne régionale Y22
 - o Action 5 - Expérimenter une ligne régulière de transport en commun interne à la CCFU
 - o Action 6 - Expérimenter une ligne de transport en commune La Balme-de-Sillingy / Sillingy / Nonglard / Lovagny / Chavanod/(Altais)
 - o Action 7 - Créer une ligne de Transport à la Demande Choisy / La Balme-de-Sillingy
 - o Action 8 - Réaménager et sécuriser la plateforme de stationnement et les arrêts du collège de Sillingy
 - o Action 9 - Réaliser une cartographie des lignes scolaires
 - o Action 10 - Mettre en place une billettique et un suivi en temps réel pour le transport scolaire
 - o Action 11 - Proposer un titre de transport unique et commun entre les différents réseaux de transport en commun (offre interne, SIBRA, Région, JY'Bus)
 - o Action 12 - Mettre aux normes les arrêts de transport public sur le territoire
- **Favoriser l'utilisation des modes actifs**
 - o Action 13 - Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable
 - o Action 14 - Réaliser un schéma de jalonnement des axes prioritaires
 - o Action 15 - Mettre en place un service de promotion et de location de vélo libre-service
 - o Action 16 - Mettre en place une aide à l'achat vélo pour les habitants de la CCFU
 - o Action 17 - Accompagner l'infrastructure véloroute (V62) d'une stratégie de mise en tourisme (services)
 - o Action 18 - Equiper les principaux lieux d'intermodalité en stationnements sécurisés
 - o Action 19 - Généraliser les zones 30 en centre-bourg
- **Accompagner le développement des mobilités alternatives**
 - o Action 20 - Elaborer une stratégie de stationnement en zone dense
 - o Action 21 - Créer une ligne de covoiturage dynamique La Balme-de-Sillingy / Sillingy / Nonglard / Lovagny / Chavanod / Altaïs
 - o Action 22 - Créer une ligne de covoiturage dynamique La Balme-de-Sillingy / Sillingy / Epagny / Annecy Nord / Pringy / Argonay
 - o Action 23 - Renforcer les parkings-relais existants
 - o Action 24 - Créer une campagne de communication sur les mobilités alternatives
 - o Action 25 - Mettre en place des stations d'autopartage sur le territoire
 - o Action 26 - Développer un plan de déplacements entreprise dans la zone du Grand Epagny en lien avec le Grand Annecy
- **Assurer l'intermodalité sur le territoire**
 - o Action 27 - Créer une marque de mobilité sur le territoire
 - o Action 28 - Réouvrir la gare de Lovagny et créer d'un pôle d'échange multimodal

Toutes ces actions ont des temporalités différentes. La CCFU les mettra en œuvre au fur et à mesure en fonction des priorités identifiées et restant à définir, et de ses moyens.

Le Plan de Mobilité Simplifié est annexé à la présente délibération.

Vu l'avis favorable du comité de pilotage final réuni en date du 20 septembre 2023,

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'approuver** le plan de mobilité conformément au document annexé à la présente délibération,
- **D'autoriser** le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

